

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

DELIBERATION N°2025-013 : INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

Prend acte de l'installation du nouveau conseiller communautaire de Pierrefort ;

Dit que Monsieur Gilbert GLANDIERES siègera dorénavant au sein du Conseil communautaire de Saint-Flour Communauté ;

Dit que Monsieur René PELISSIER siègera au sein des instances de gouvernance suivantes :

- EPF SMAF Auvergne en tant que titulaire ;
- Office de tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour en tant que titulaire ;
- Syndicat des Territoires de l'Est Cantal en tant que titulaire ;
- Conseil d'administration du collège des Gorges de la Truyère en tant que titulaire ;
- Commission locale d'évaluation des transferts de charges en tant que titulaire ;
- Commission Gens du voyage en tant que titulaire ;
- Commission mobilité et transport scolaire en tant que titulaire ;
- Commission sports et activités pleine nature en tant que suppléant ;
- Commission tourisme et thermalisme en tant que titulaire ;

Dit que Monsieur Gilbert GLANDIERES siègera au sein des instances de gouvernances suivantes :

- Office de tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour en tant que suppléant ;
- Conseil d'administration du collège des Gorges de la Truyère en tant que suppléant.

DELIBERATION N°2025-014 : CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 24 mars 2025 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

DELIBERATION N°2025-015 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2025 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 février 2025.

DELIBERATION N°2025-016 : VILLAGE AGROALIMENTAIRE DE CAMIOLS - ATELIER DE FABRICATION DE PÂTES ALIMENTAIRES - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD N°3 AVEC LA SAS ETIMINI - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Approuve le protocole d'accord n°3 à intervenir avec la SAS ETIMINI tel qu'annexé à la délibération ;
- Autorise Madame le Président à mener les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement nécessaires ;
- Autorise Madame le Président à signer ledit protocole d'accord et toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet ;
- Autorise Madame le Président à signer un bail précaire pour la mise à disposition d'une partie des locaux du village agroalimentaire de Camiols avec la SAS ETIMINI.

DELIBERATION N°2025-017 : PARC D'ACTIVITES DU ROZIER-COREN - AUTORISATION DE PASSAGE - APPROUVEE

Le conseil communautaire autorise le passage par la parcelle cadastrée section ZS n°27 appartenant à Saint-Flour Communauté pour l'accès à la parcelle cadastrée section ZS n°26, appartenant à la SCI NIOCEL MONTPLAIN, sur le parc d'activités du Rozier Coren et autorise Madame le Président à signer tout document utile à l'aboutissement de cette formalité.

DELIBERATION N°2025-018 : ATTRIBUTION D'UN CO-FINANCEMENT A SAINT-FLOUR HANDBALL POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ADAPTEES - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Décide d'attribuer un cofinancement pour le projet Sport Santé en entreprise et Sport handicap, pour 2025 et 2026, d'un montant total de 8 238,40 € (4 119,20 € par an) à Saint-Flour Handball, qui sera fléché sur l'enveloppe annuelle attribuée par Saint-Flour Communauté à Saint-Flour Handball au titre du Sport de haut niveau sur les années 2025 et 2026 ;
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires à ce co-financement au budget primitif 2025 ;
- Autorise Madame le Président à effectuer les démarches en ce sens et à signer tout document relatif au dossier et au versement de la subvention en complément de la participation annuelle attribuée dans le cadre de la convention d'objectifs pluriannuelle et de son annexe financière n°1.

DELIBERATION N°2025-019 : ADOPTION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE POUR LE SUIVI ET LES EVOLUTIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le projet de charte de gouvernance pour le suivi et l'évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, tel qu'annexé à la délibération et autorise Madame le Président ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité relative à cette délibération.

DELIBERATION N°2025-020 : PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - DÉFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Décide de prescrire la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Flour Communauté, conformément aux dispositions de l'article L153-34 du Code de l'Urbanisme, sur la base des objectifs exposés dans la délibération ;
- Approuve les modalités de collaboration entre Saint-Flour Communauté et les communes membres concernées par l'objet de la révision allégée conformément aux dispositions de l'article L153-8 du Code de l'Urbanisme, comme exposées dans la délibération ;
- Décide, de mettre en oeuvre une concertation, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, selon les modalités exposées dans la délibération ;
- Décide de solliciter de l'Etat conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme qu'une dotation soit allouée à la collectivité pour compenser les dépenses nécessaires à la mise en oeuvre de cette procédure ;
- Décide de procéder aux mesures de publicité de la délibération conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme ;
- Autorise Madame le Président ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité relative à cette délibération.

DELIBERATION N°2025-021 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET GENERAL - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Décide de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- Prend connaissance du résultat du Compte Financier unique 2024 du budget général tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 874 824,08 €		913 216,65 €	- €	3 788 040,73 €
Opérations de l'exercice	14 964 181,40 €	15 624 541,59 €	3 253 520,24 €	2 351 813,02 €	18 217 701,64 €	17 976 354,61 €
TOTAUX (1)	14 964 181,40 €	18 499 365,67 €	3 253 520,24 €	3 265 029,67 €	18 217 701,64 €	21 764 395,34 €
Résultats de clôture		3 535 184,27 €		11 509,43 €		3 546 693,70 €
Restes à réaliser (2)			2 527 467,57 €	1 133 277,75 €	2 527 467,57 €	1 133 277,75 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	14 964 181,40 €	18 499 365,67 €	5 780 987,81 €	4 398 307,42 €	20 745 169,21 €	22 897 673,09 €
RESULTATS DEFINITIFS		3 535 184,27 €	- 1 382 680,39 €			2 152 503,88 €

- Décide d'arrêter le Compte Financier unique 2024 du budget général aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées de la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-022 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ZA DE BELVEZET SUR LA COMMUNE DE RUYNES-EN-MARGERIDE – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZA de Belvezet tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			14 114,31 €		14 114,31 €	
Opérations de l'exercice	29 023,47 €	29 023,47 €	29 023,30 €	14 114,31 €	58 046,77 €	43 137,78 €
TOTAUX (1)	29 023,47 €	29 023,47 €	43 137,61 €	14 114,31 €	72 161,08 €	43 137,78 €
Résultats de clôture		- €	- 29 023,30 €		- 29 023,30 €	
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	29 023,47 €	29 023,47 €	43 137,61 €	14 114,31 €	72 161,08 €	43 137,78 €
RESULTATS DEFINITIFS		- €	- 29 023,30 €		- 29 023,30 €	

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZA de Belvezet aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-023 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ZI ROZIER COREN SUR LES COMMUNES DE SAINT-FLOUR ET COREN - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZI du Rozier-Coren tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			554 144,40 €		554 144,40 €	
Opérations de l'exercice	187 690,20 €	187 690,20 €	175 172,64 €		362 862,84 €	187 690,20 €
TOTAUX (1)	187 690,20 €	187 690,20 €	729 317,04 €	- €	917 007,24 €	187 690,20 €
Résultats de clôture		- €	- 729 317,04 €		- 729 317,04 €	
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	187 690,20 €	187 690,20 €	729 317,04 €	- €	917 007,24 €	187 690,20 €
RESULTATS DEFINITIFS		- €	- 729 317,04 €		- 729 317,04 €	

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZI du Rozier-Coren aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-024 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ZA LUC D'USSEL SUR LA COMMUNE D'USSEL - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZA de Luc d'Ussel tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			344 381,57 €		344 381,57 €	
Opérations de l'exercice	36 780,52 €	36 780,52 €	23 723,69 €	33 373,93 €	60 504,21 €	70 154,45 €
TOTAUX (1)	36 780,52 €	36 780,52 €	368 105,26 €	33 373,93 €	404 885,78 €	70 154,45 €

Résultats de clôture		- €	- 334 731,33 €		- 334 731,33 €	
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	36 780,52 €	36 780,52 €	368 105,26 €	33 373,93 €	404 885,78 €	70 154,45 €
RESULTATS DEFINITIFS		- €	- 334 731,33 €		- 334 731,33 €	

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZA de Luc d'Ussel aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-025 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ZA VOLZAC SUR LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZA de Volzac tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			45 375,25 €		45 375,25 €	
Opérations de l'exercice	29 557,42 €	29 557,42 €	- €	5 653,42 €	29 557,42 €	35 210,84 €
TOTAUX (1)	29 557,42 €	29 557,42 €	45 375,25 €	5 653,42 €	74 932,67 €	35 210,84 €
Résultats de clôture		- €	- 39 721,83 €		- 39 721,83 €	
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	29 557,42 €	29 557,42 €	45 375,25 €	5 653,42 €	74 932,67 €	35 210,84 €
RESULTATS DEFINITIFS		- €	- 39 721,83 €		-39 721,83 €	

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZA de Volzac aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-026 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ZA NEUVEGLISE SUR LA COMMUNE DE NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZA de Neuvéglise tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			96 766,06 €		96 766,06 €	- €
Opérations de l'exercice	68 852,47 €	3 406,14 €	11 052,46 €	- €	79 904,93 €	3 406,14 €
TOTAUX (1)	68 852,47 €	3 406,14 €	107 818,52 €	- €	176 670,99 €	3 406,14 €
Résultats de clôture	- 65 446,33 €		- 107 818,52 €		- 173 264,85 €	
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	68 852,47 €	3 406,14 €	107 818,52 €	- €	176 670,99 €	3 406,14 €
RESULTATS DEFINITIFS	- 65 446,33 €		- 107 818,52 €		- 173 264,85 €	

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZA de Neuvéglise aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-027 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ZA DU ROUCHAR SUR LA COMMUNE DE CHAUDES-AIGUES - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZA du Rouchar tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	49 102,77 €				49 102,77 €	
Opérations de l'exercice	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX (1)	49 102,77 €	- €	- €	- €	49 102,77 €	- €
Résultats de clôture	- 49 102,77 €			- €	- 49 102,77 €	
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	49 102,77 €	- €	- €	- €	49 102,77 €	- €
RESULTATS DEFINITIFS	- 49 102,77 €			- €	- 49 102,77 €	

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZA du Rouchar aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-028 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ZA DE L'AUBRAC SUR LA COMMUNE DE PIERREFORT - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZA de l'Aubrac tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			23 114,26 €		23 114,26 €	
Opérations de l'exercice	5 600,00 €	5 600,00 €	5 600,00 €	- €	11 200,00 €	5 600,00 €
TOTAUX (1)	5 600,00 €	5 600,00 €	28 714,26 €	- €	34 314,26 €	5 600,00 €
Résultats de clôture		- €	- 28 714,26 €		- 28 714,26 €	
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	5 600,00 €	5 600,00 €	28 714,26 €	- €	34 314,26 €	5 600,00 €
RESULTATS DEFINITIFS		- €	- 28 714,26 €		- 28 714,26 €	

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZA de l'Aubrac aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-029 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 851,26 €	94 139,56 €		94 139,56 €	3 851,26 €
Opérations de l'exercice	88 624,18 €	173 960,37 €	184 224,20 €	144 932,08 €	272 848,38 €	318 892,45 €
TOTAUX (1)	88 624,18 €	177 811,63 €	278 363,76 €	144 932,08 €	285 330,31 €	322 743,71 €
Résultats de clôture		89 187,45 €	-133 431,68 €		37 413,40 €	
Restes à réaliser			14 064,00 €	43 667,20 €	14 064,00 €	43 667,20 €

(2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	88 624,18 €	177 811,63 €	292 427,76 €	188 599,28 €	299 394,31 €	366 410,91 €
RESULTATS DEFINITIFS		89 187,45 €	-103 828,48 €			-14 641,03 €

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-030 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE PIERREFORT - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Abattoir intercommunal de Pierrefort tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			5 646,99 €		5 646,99 €	
Opérations de l'exercice	6 399,81 €	12 225,04 €	5 825,23 €	5 646,99 €	12 225,04 €	17 872,03 €
TOTAUX (1)	6 399,81 €	12 225,04 €	11 472,22 €	5 646,99 €	17 872,03 €	17 872,03 €
Résultats de clôture		5 825,23 €	- 5 825,23 €			- €
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	6 399,81 €	12 225,04 €	11 472,22 €	5 646,99 €	17 872,03 €	17 872,03 €
RESULTATS DEFINITIFS		5 825,23 €	- 5 825,23 €			

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Abattoir intercommunal de Pierrefort aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-031 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS DE COMMERCE / MULTIPLES RURAUX - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Ateliers relais de commerce/Multiples ruraux tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			10 974,08 €		10 974,08 €	- €
Opérations de l'exercice	63 529,34 €	76 101,55 €	32 082,33 €	35 099,23 €	95 611,67 €	111 200,78 €
TOTAUX (1)	63 529,34 €	76 101,55 €	43 056,41 €	35 099,23 €	106 585,75 €	111 200,78 €
Résultats de clôture		12 572,21 €	- 7 957,18 €			4 615,03 €
Restes à réaliser (2)			33 828,16 €	33 828,16 €		
TOTAUX CUMULES (1+2)	63 529,34 €	76 101,55 €	76 884,57 €	68 927,39 €	106 585,75 €	111 200,78 €
RESULTATS DEFINITIFS		12 572,21 €	- 7 957,18 €			4 615,03 €

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Ateliers relais de commerce/Multiples ruraux aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-032 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS UNIPLANEZE- APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Atelier relais Uniplanèze tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	20 393,90 €		2 367 634,35 €		2 388 028,25 €	
Opérations de l'exercice	76 306,51 €	134 563,22 €	858 917,33 €	3 342 326,99 €	935 223,84 €	3 476 890,21 €
TOTAUX (1)	96 700,41 €	134 563,22 €	3 226 551,68 €	3 342 326,99 €	3 323 252,09 €	3 476 890,21 €
Résultats de clôture		37 862,81 €		115 775,31 €	153 638,12 €	
Restes à réaliser (2)			210 071,87 €	14 884,39 €	210 071,87 €	14 884,39 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	96 700,41 €	134 563,22 €	3 436 623,55 €	3 357 211,38 €	3 533 323,96 €	3 491 774,60 €
RESULTATS DEFINITIFS		37 862,81 €	- 79 412,17 €		- 41 549,36 €	

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Atelier relais Uniplanèze aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-033 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS VULCACUIR - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Atelier relais Vulcacuir tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		73 381,28 €	66 016,21 €		66 016,21 €	73 381,28 €
Opérations de l'exercice	121 028,43 €	138 358,82 €	132 738,19 €	115 406,00 €	253 766,62 €	253 764,82 €
TOTAUX (1)	121 028,43 €	211 740,10 €	198 754,40 €	115 406,00 €	319 782,83 €	327 146,10 €
Résultats de clôture		90 711,67 €	- 83 348,40 €			7 363,27 €
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	121 028,43 €	211 740,10 €	198 754,40 €	115 406,00 €	319 782,83 €	327 146,10 €
RESULTATS DEFINITIFS		90 711,67 €	- 83 348,40 €			7 363,27 €

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Atelier relais Vulcacuir aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-034 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES / DECHETTERIES - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Prend connaissance du résultat du Compte Financier unique 2024 du budget annexe Collecte des ordures ménagères / Déchetteries tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		347 217,17 €		60 029,81 €		407 246,98 €
Opérations de l'exercice	3 315 964,69 €	3 456 483,61 €	493 270,65 €	480 611,67 €	3 809 235,34 €	3 937 095,28 €
TOTAUX (1)	3 315 964,69 €	3 803 700,78 €	493 270,65 €	540 641,48 €	3 809 235,34 €	4 344 342,26 €
Résultats de		487 736,09 €		47 370,83 €		535 106,92 €

clôture						
Restes à réaliser (2)			249 617,52 €	65 891,00 €	249 617,52 €	65 891,00 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	3 315 964,69 €	3 803 700,78 €	742 888,17 €	606 532,48 €	4 058 852,86 €	4 410 233,26 €
RESULTATS DEFINITIFS		487 736,09 €	- 136 355,69 €			351 380,40 €

- Décide d'arrêter le Compte Financier unique 2024 du budget annexe Collecte des ordures ménagères / Déchetteries aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-035 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE CABINET MEDICAL DE VALUEJOLS - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Cabinet médical de Valuéjols tel que détaillé en annexe de la délibération ;

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Cabinet médical de Valuéjols aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Dit que les résultats de fonctionnement et d'investissement de ce budget annexe seront repris dans le budget annexe Maisons territoriales de santé ;
- Décide de transférer l'actif et le passif du budget annexe Cabinet médical de Valuéjols dans le budget annexe Maisons Territoriales de Santé ;
- Décide d'affecter la somme de 24 341,91 € au compte 001 de la section d'investissement du budget annexe Maisons Territoriales de Santé et la somme de 15 702,72 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget annexe Maisons territoriales de santé ;
- Procède à la clôture du budget annexe Cabinet médical de Valuéjols au 31 décembre 2024 ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-036 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE MAISONS TERRITORIALES DE SANTE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Prend connaissance du résultat du Compte Financier unique 2024 du budget annexe Maisons territoriales de santé tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		53 988,97 €		120 738,31 €		174 727,28 €
Opérations de l'exercice	256 910,99 €	310 526,04 €	959 456,46 €	363 964,15 €	1 216 367,45 €	674 490,19 €
TOTAUX (1)	256 910,99 €	364 515,01 €	959 456,46 €	484 702,46 €	1 216 367,45 €	849 217,47 €
Résultats de clôture		107 604,02 €	- 474 754,00 €			- 367 149,98 €
Restes à réaliser (2)			398 300,12 €	726 469,43 €	398 300,12 €	726 469,43 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	256 910,99 €	364 515,01 €	1 357 756,58 €	1 211 171,89 €	1 614 667,57 €	1 575 686,90 €
RESULTATS DEFINITIFS		107 604,02 €	-146 584,69 €		- 38 980,67 €	

- Décide d'arrêter le Compte Financier unique 2024 du budget annexe Maisons territoriales de santé aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-037 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE POLE SPORTIF DU COLOMBIER - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Pôle sportif du Colombier tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		19 573,50 €	157 547,25 €		157 547,25 €	19 573,50 €
Opérations de l'exercice	1 139 431,94 €	1 140 435,42 €	634 699,36 €	422 191,94 €	1 774 131,30 €	1 562 627,36 €
TOTAUX (1)	1 139 431,94 €	1 160 008,92 €	792 246,61 €	422 191,94 €	1 931 678,55 €	1 582 200,86 €
Résultats de clôture		20 576,98 €	- 370 054,67 €		- 349 477,69 €	
Restes à réaliser (2)			132 554,92 €	386 317,57 €	132 554,92 €	386 317,57 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	1 139 431,94 €	1 160 008,92 €	924 801,53 €	808 509,51 €	2 064 233,47 €	1 968 518,43 €
RESULTATS DEFINITIFS		20 576,98 €	- 116 292,02 €		- 95 715,04 €	

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Pôle sportif du Colombier aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-038 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE DOMAINE NORDIQUE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Domaine nordique tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			7 221,48 €		7 221,48 €	- €
Opérations de l'exercice	63 251,21 €	63 251,21 €	423 343,95 €	134 945,87 €	486 595,16 €	198 197,08 €
TOTAUX (1)	63 251,21 €	63 251,21 €	430 565,43 €	134 945,87 €	493 816,64 €	198 197,08 €
Résultats de clôture		- €	- 295 619,56 €		- 295 619,56 €	
Restes à réaliser (2)			15 017,86 €	304 228,00 €	15 017,86 €	304 228,00 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	63 251,21 €	63 251,21 €	445 583,29 €	439 173,87 €	508 834,50 €	502 425,08 €
RESULTATS DEFINITIFS		- €	- 6 409,42 €		- 6 409,42 €	

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Domaine nordique aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-039 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE POLE PATRIMOINE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Pôle patrimoine tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 273,55 €		24 405,55 €		25 679,10 €

Opérations de l'exercice	439 978,28 €	439 106,01 €	78 892,51 €	74 188,54 €	518 870,79 €	513 294,55 €
TOTAUX (1)	439 978,28 €	440 379,56 €	78 892,51 €	98 594,09 €	518 870,79 €	538 973,65 €
Résultats de clôture		401,28 €		19 701,58 €		20 102,86 €
Restes à réaliser (2)			2 378,37 €		2 378,37 €	
TOTAUX CUMULES (1+2)	439 978,28 €	440 379,56 €	81 270,88 €	98 594,09 €	521 249,16 €	538 973,65 €
RESULTATS DEFINITIFS		401,28 €		17 323,21 €		17 724,49 €

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Pôle patrimoine aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-040 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE PÔLES ENSEIGNEMENT/DIFFUSION ET LECTURE PUBLIQUE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Pôles enseignement / diffusion et lecture publique tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		40 860,85 €		48 135,98 €	- €	88 996,83 €
Opérations de l'exercice	994 856,96 €	980 888,43 €	47 735,75 €	26 108,43 €	1 042 592,71 €	1 006 996,86 €
TOTAUX (1)	994 856,96 €	1 021 749,28 €	47 735,75 €	74 244,41 €	1 042 592,71 €	1 095 993,69 €
Résultats de clôture		26 892,32 €		26 508,66 €		53 400,98 €
Restes à réaliser (2)			53 084,24 €		53 084,24 €	
TOTAUX CUMULES (1+2)	994 856,96 €	1 021 749,28 €	100 819,99 €	74 244,41 €	1 095 676,95 €	1 095 993,69 €
RESULTATS DEFINITIFS		26 892,32 €	- 26 575,58 €			316,74 €

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Pôles enseignement / diffusion et lecture publique aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-041 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS ET RESTAURATIONS D'OUVRAGES POUR COMPTE DE TIERS - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Aménagements et restaurations d'ouvrages pour compte de tiers tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			625 526,28 €		625 526,28 €	- €
Opérations de l'exercice			899 898,76 €	1 036 236,59 €	899 898,76 €	1 036 236,59 €
TOTAUX (1)	- €	- €	1 525 425,04 €	1 036 236,59 €	1 525 425,04 €	1 036 236,59 €
Résultats de clôture			- 489 188,45 €		- 489 188,45 €	
Restes à réaliser (2)			66 816,39 €	556 017,84 €	66 816,39 €	556 017,84 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	- €	- €	1 592 241,43 €	1 592 254,43 €	1 592 241,43 €	1 592 254,43 €
RESULTATS DEFINITIFS				13,00 €		13,00 €

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Aménagements et restaurations d'ouvrages pour compte de tiers aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;

- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-042 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 de la régie de distribution de chaleur tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		415 013,85 €		264 307,39 €	- €	679 321,24 €
Opérations de l'exercice	1 366 504,94 €	1 467 295,40 €	403 994,33 €	399 719,22 €	1 770 499,27 €	1 867 014,62 €
TOTAUX (1)	1 366 504,94 €	1 882 309,25 €	403 994,33 €	664 026,61 €	1 770 499,27 €	2 546 335,86 €
Résultats de clôture		515 804,31 €		260 032,28 €		775 836,59 €
Restes à réaliser (2)			14 550,00 €		14 550,00 €	
TOTAUX CUMULES (1+2)	1 366 504,94 €	1 882 309,25 €	418 544,33 €	664 026,61 €	1 785 049,27 €	2 546 335,86 €
RESULTATS DEFINITIFS		515 804,31 €		245 482,28 €		761 286,59 €

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 de la régie de distribution de chaleur aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-043 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE FORAGES DE COLTINES - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Forages de Coltines tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		10 800,54 €		7 739,70 €		18 540,24 €
Opérations de l'exercice	73 290,97 €	63 597,28 €	22 072,11 €	27 368,36 €	95 363,08 €	90 965,64 €
TOTAUX (1)	73 290,97 €	74 397,82 €	22 072,11 €	35 108,06 €	95 363,08 €	109 505,88 €
Résultats de clôture		1 106,85 €		13 035,95 €		14 142,80 €
Restes à réaliser (2)			2 578,50 €		2 578,50 €	
TOTAUX CUMULES (1+2)	73 290,97 €	74 397,82 €	24 650,61 €	35 108,06 €	97 941,58 €	109 505,88 €
RESULTATS DEFINITIFS		+1 106,85 €		+10 457,45 €		+11 564,30 €

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Forages de Coltines aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-044 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - REGIE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET COLLECTIF POUR LE RAMASSAGE DES BOUES ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF- APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 de la Régie du service public d'assainissement non collectif et collectif pour le ramassage et le traitement des boues issues de l'assainissement collectif tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent

Résultats reportés		92 500,60 €	4 983,18 €		4 983,18 €	92 500,60 €
Opérations de l'exercice	392 172,94 €	411 147,46 €	135 184,09 €	151 096,03 €	527 357,03 €	562 243,49 €
TOTAUX (1)	392 172,94 €	503 648,06 €	140 167,27 €	151 096,03 €	532 340,21 €	654 744,09 €
Résultats de clôture		111 475,12 €		10 928,76 €		122 403,88 €
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	392 172,94 €	503 648,06 €	140 167,27 €	151 096,03 €	532 340,21 €	654 744,09 €
RESULTATS DEFINITIFS		111 475,12 €		10 928,76 €		122 403,88 €

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 de la Régie du service public d'assainissement non collectif et collectif pour le ramassage et le traitement des boues issues de l'assainissement collectif aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-045 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE AIRE D'ACCUEIL DES CITOYENS FRANÇAIS ITINÉRANTS - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Aire d'accueil des citoyens français itinérants tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				146 822,05 €		146 822,05 €
Opérations de l'exercice	233 354,37 €	240 380,75 €	210 079,69 €	115 034,47 €	443 434,06 €	355 415,22 €
TOTAUX (1)	233 354,37 €	240 380,75 €	210 079,69 €	261 856,52 €	443 434,06 €	502 237,27 €
Résultats de clôture		7 026,38 €		51 776,83 €		58 803,21 €
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	233 354,37 €	240 380,75 €	210 079,69 €	261 856,52 €	443 434,06 €	502 237,27 €
RESULTATS DEFINITIFS		+7 026,38 €		+51 776,83 €		+58 803,21 €

- Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Aire d'accueil des citoyens français itinérants aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;
- Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2025-046 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET GENERAL - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	660 380,19
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 874 824,08
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 535 184,27
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	11 509,43
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 394 189,82
Besoin de financement F. = D. + E.	1 382 680,39
AFFECTATION =C. = G. + H.	3 535 184,27
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	1 382 680,39
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 152 503,88
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

DELIBERATION N°2025-047 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE ZA DE BELVEZET - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-29 023,30
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	29 023,30
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2025-048 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE ZI ROZIER COREN - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-729 317,04
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	729 317,04
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2025-049 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE ZA LUC USSEL - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-334 731,33
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	334 731,33
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2025-050 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE ZA DE VOLZAC - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-39 721,83
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	39 721,83
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2025-051 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE ZA NEUVEGLISE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-65 446,33
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-65 446,33
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-107 818,52
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	107 818,52
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-65 446,33

DELIBERATION N°2025-52 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE ZA DU ROUCHAR - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-0,50
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-49 102,77
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-49 103,27
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-49 103,27

DELIBERATION N°2025-053 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE ZA DE L'AUBRAC - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-28 714,26
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	28 714,26
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2025-054 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGRO ALIMENTAIRE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	85 338,19
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 851,26
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	89 187,45
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-133 431,68
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	29 603,20
Besoin de financement F. = D. + E.	103 828,48
AFFECTATION =C. = G. + H.	89 187,45
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	72 831,66
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	16 355,79
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2025-055 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE ABATTOIR INTERCOMMUNAL PIERREFORT - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 825,23
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	5 825,23
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-5 825,23
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	5 825,23
AFFECTATION =C. = G. + H.	5 825,23
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	5 825,23
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2025-056 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS DE COMMERCE / MULTIPLE RURAUX - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	12 572,21
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	12 572,21
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-7 957,18
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	7 957,18
AFFECTATION =C. = G. + H.	12 572,21
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	12 572,21
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2025-057 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS UNIPLANEZE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	58 256,71
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-20 393,90
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	37 862,81
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	115 775,31
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-195 187,48
Besoin de financement F. = D. + E.	79 412,17
AFFECTATION =C. = G. + H.	37 862,81
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	37 862,81
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2025-058 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS VULCACUIR - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	17 330,39
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	73 381,28
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	90 711,67
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-83 348,40
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	83 348,40
AFFECTATION =C. = G. + H.	90 711,67
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	90 711,67
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2025-059 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE COLLECTE DES OM / DECHETTERIES - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	140 518,92
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	347 217,17
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	487 736,09
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	47 370,83
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-183 728,52
Besoin de financement F. = D. + E.	136 355,69
AFFECTATION =C. = G. + H.	487 736,09
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	136 355,69
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	351 380,40
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2025-060 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE MAISONS TERRITORIALES DE SANTE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat...de fonctionnement	
A. Résultat...de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	53 615,05
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	53 988,97
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (s) C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	107 604,02
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement(précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-474 754,00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)(précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	328 169,31
Besoin de financement F. = D. + E.	146 584,69
AFFECTATION =C. = G. + H.	107 604,02
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	107 604,02
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2025-061 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE POLE SPORTIF DU COLOMBIER - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat...de fonctionnement	
A. Résultat...de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 003,48
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	19 573,50
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (s) C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	20 576,98
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement(précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-370 054,67
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)(précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	253 762,65
Besoin de financement F. = D. + E.	116 292,02
AFFECTATION =C. = G. + H.	20 576,98
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	20 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	576,98
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2025-062 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE DOMAINE NORDIQUE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-295 619,56
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	289 210,14
Besoin de financement F. = D. + E.	6 409,42
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2025-063 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE POLE PATRIMOINE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-872,27
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 273,55
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	401,28
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	19 701,58
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-2 378,37
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	401,28
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	401,28
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2025-064 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE POLES ENSEIGNEMENT / DIFFUSION ET LECTURE PUBLIQUE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat...de fonctionnement	
<u>A. Résultat...de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-13 488,53
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	40 380,85
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	26 892,32
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>(précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	28 508,86
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>(précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-53 084,24
Besoin de financement F. = D. + E.	26 575,58
AFFECTATION =C. = G. + H.	26 892,32
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	26 575,58
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	316,74
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2025-065 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS ET RESTAURATION D'OUVRAGES POUR LE COMPTE DE TIERS - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat...de fonctionnement	
<u>A. Résultat...de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>(précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-489 188,45
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>(précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	489 201,45
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2025-066 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	100 790,48
<u>dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	415 013,85
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	515 804,31
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	260 032,28
f. Solde des restes à réaliser d'investissement précédé du signe + ou -)	-14 850,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	515 804,31
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	515 804,31
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

DELIBERATION N°2025-067 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE FORAGES DE COLTINES - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-9 683,89
<u>dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	10 800,54
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 106,85
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	13 035,95
f. Solde des restes à réaliser d'investissement précédé du signe + ou -)	-2 578,50
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	1 106,85
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	1 106,85
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

DELIBERATION N°2025-068 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – REGIE SPANC/TRAITEMENT DES BOUES - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	18 974,52
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	82 500,80
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	111 475,12
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>(précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	10 928,76
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>(précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	111 475,12
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	111 475,12
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

DELIBERATION N°2025-069 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE AIRE D'ACCUEIL DES CITOYENS FRANÇAIS ITINERANTS - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 026,38
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	7 026,38
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>(précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	51 776,83
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>(précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	7 026,38
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	7 026,38
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2025-070 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire débat des orientations budgétaires pour l'exercice 2025 de l'ensemble des budgets de Saint-Flour Communauté (Budget Général et Budgets Annexes).

DELIBERATION N°2025-071 :

INFORMATION - DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Affichée le 31 mars 2025

La Présidente,
Céline CHARRIAUD

